Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2026 à 04h06
Réference de l'AR : 010-251002515-20261102-078D2026-DE
Publié le 04/11/2026 ; Rendu exécutoire le 04/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SIEDMTO

Séance du 02 Novembre 2026

Délibération n°078D2026

Objet : **Finances – Tarifs déchèteries 2027**

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry CARTIER

Nombre membres :			
En exercice : 115	*Présents : 74*	*Votants : 77*	*Absents/Excusés : 41*
Date convocation : 23/10/2026		***Date de l'affichage : 23/10/2026***	

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de Novembre, à 19 heures, le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Monsieur Patrick DYON, président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :
Mesdames AUBRY Raphaëlle, BEAURIEUX Evelyne, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BOUNOUA Laure, BURR Isabelle, CAILLE Fabienne, CANOT Sylviane, CARREAU Inès, CARTIER Mélody, CHAMPENOIS Ghislaine, DAVIN Clémence, DEFONTAINE Sophie, DEMATONS Béatrice , DUBOIS Elisabeth, FAGEOT Angélique, FRESU Sabrina, GUBLIN Florence, LAMBERT Odile, MARCHAND Delphine, MENUEL Marie-Françoise, RAUDIN Brigitte, WAWRZYNIAK Karine.

Messieurs BABY Gérard, BEZINS Jean-Pierre, BILLING Frédéric, BOUTOUX Michaël, BRETON Stéphane, CARTIER Thierry, CHAMBON Hervé, CHAPOTEL Christian, COLLARD Benoît, COULON Cédric, CRETOLLE Eric, DA BARBARA Jourdao, DA SILVA Francis, DE DEUS Fabien, DEGRANDCOURT Didier, DELAGOUTTE Jean-Pierre, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DYON Patrick, FRANCOIS Quentin, GENET Patrick, GILLOT Bruno, GUICHARD Olivier, HAULIN Eric, HERLIN Ludovic, JACQUARD Gilles, JANNY Philippe, JEUNE Alain, JOHNSON Marc, KAUP Pascal, KLEIN Patrick, LAMBRETH Alexandre, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Barnabé, MARTIN Nicolas, MICHEL Alain, MIGNOT Alexandre, OLEJNIK Gérard, PETIT Alain, PETIT Michel, PETIT Romain, PICARD Ludovic, PINET Jean-Louis, PRIEUR Olivier, RAUZY Patrice, SCHMITT Philippe, TOURNEMEULLE Bruno, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VAN DEN BROECKE Bertrand.

Etaient excusés / avaient donné pouvoir :
Mesdames CONSTANT Annick, NIEHOFF Adeline, GUILBERT Louise (pouvoir BURR Isabelle), VAN DE ROSIEREN Isabelle.
Messieurs BATY Mathieu, BERTIN Jean-François (pouvoir DEGRANCOURT Didier), CARRIC Jean-Louis, GAGÉ Antoine, HUGOT Pierre (pouvoir BERTRAND Annick), LEGUAY Luc, VILLETET François.

formant la majorité des membres en exercice.

SUITE DE LA DELIBERATION n°078D2026
(Page 2 sur 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°DCL2-BCCL2022140-0001 en date du 20 Mai 2022 portant modification des statuts du SIEDMTO,

Considérant la nécessité d'adapter les dispositions tarifaires applicables,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2027 des déchèteries modifiés, tels que joints en annexe.

APPROUVE que dans le cas d'une perte de carte, son renouvellement sera facturé au prix de 10 € qui seront facturés en même temps que la part variable de la TEOMi, sur les impôts fonciers de l'année suivante.

APPROUVE la mise en place d'un PASS Travaux : forfait 50 € avec 5 accès et 10 € l'accès supplémentaire - validité de 3 mois.

APPROUVE la mise en place d'un PASS Visiteurs : forfait 30 € pour 3 jours, 15 € par jour supplémentaire et limité à 5 jours.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :
- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera le Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.

Patrick DYON
2026.11.03 22:16:09 +0100
Ref:12113502-18319063-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON

Proposition de tarifs déchèteries - 01/01/2027

	Particuliers		Collectivités	Professionnels	
Nature des matériaux	Des communes du territoire	Dépassement de limites	Communes du territoire	Des communes du territoire	hors territoire
Tout venants	Gratuit dans la limite de 10 m³/an/foyer	42€/m³	42€/m³	42€/m³	95€/m³
Déchets verts	Gratuit dans la limite de 15 m³/an/foyer	32€/m³	32€/m³	32€/m³	63€/m³
Cartons	Gratuit dans la limite de 10 m³/an/foyer	6€/m³	6€/m³	6€/m³	16€/m³
Métaux	Gratuit dans la limite de 10 m³/an/foyer	11€/m³	11€/m³	11€/m³	21€/m³
Grands mobiliers	Gratuit dans la limite de 15 pces/an/foyer	2€/pce	2€/pce	2€/pce	6€/pce
Petits mobiliers	Gratuit dans la limite de 30 pces/an/foyer	11€/m³	11€/m³	11€/m³	21€/m³
Bois	Gratuit dans la limite de 10 m³/an/foyer	21€/m³	21€/m³	21€/m³	42€/m³
Gravats	Gratuit dans la limite de 10 m³/an/foyer	16€/m³	16€/m³	16€/m³	52€/m³
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Gratuit		Gratuit	Refusé	Refusé
Batteries	Gratuit dans la limite de 4/an/foyer	4€/pce	4€/pce	4€/pce	Refusé
Tubes et lampes fluo	Gratuit		Gratuit	1€/pce	Refusé
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit dans la limite de 10 pces/an/foyer Gratuit et sur autorisation entre 10 et 20 pces/an/foyer Au-delà, sur autorisation et au tarif voté	1€/pces	1€/pces	Refusé	Refusé
Huiles de vidange	Gratuit dans la limite de 20L/an/foyer	4€/Litre	4€/Litre	Refusé	Refusé
Pneumatiques VL ou moto	Gratuit dans la limite de 4/an/foyer	4€/pces	4€/pce	Refusé	Refusé
Bouteilles de gaz	Gratuit		Gratuit	Refusé	Refusé
Piles et accumulateurs	Gratuit		Gratuit	Refusé	Refusé
Radiographies	Gratuit (sans enveloppe ni compte-rendu)		Gratuit	Refusé	Refusé
Verres	Gratuit (sans couvercle, bouchon ou capsule)		Gratuit	Gratuit (sans couvercle, bouchon ou capsule)	Refusé
Textile et chaussures	Gratuit (à déposer dans la benne relais)		Gratuit	Refusé	Refusé
Papiers, journaux et magazines	Gratuit (retirer les film plastiques)		Gratuit	Gratuit (retirer le film plastique)	Refusé
Articles de sport et de loisirs (ASL)	Gratuit		Gratuit	Refusé	Refusé
Articles de bricolage, jardinage Thermique (ABJ Th)	Gratuit		Gratuit	Refusé	Refusé
Articles de bricolage, jardinage (ABJ) et jouet	Gratuit		Gratuit	Refusé	Refusé
Droit d'accès	Inclus dans la TEOMi		Inclus	32 €	53 €